

EDUCATION AFFECTIVE ET SEXUELLE A L'ECOLE : OU EN SOMMES-NOUS ?

Sacha Lesage

Fédération des Associations de Parents de l'Enseignement Officiel – ASBL

Avenue du Onze Novembre, 57

1040 Bruxelles

Tel. : 02/527.25.75 Fax : 02/527.25.70

E-mail : secretariat@fapeo.be

Avec le soutien de la Fédération Wallonie-Bruxelles

L'ANALYSE EN UN COUP D'ŒIL

MOTS-CLEFS

Éducation à la Vie Relationnelle, Affective et Sexuelle (EVRAS), Genres, Stéréotypes, Égalité, Pornographie.

Depuis 2012, l' « Education à la Vie Relationnelle, Affective et Sexuelle » (communément appelée EVRAS) est reconnue comme une des missions principales de l'école ; chaque établissement doit prendre des initiatives en la matière, « dans un cadre qu'elle est libre de préciser ». Les établissements gardent ainsi leur autonomie, et sont libres de choisir la manière d'aborder les problématiques, en les intégrant à différents cours ou en invitant des intervenants extérieurs à réaliser des animations.

Dans cette analyse, nous tentons d'apporter des réponses aux questions que soulève la mise en place d'une telle éducation au sein de l'école. L'EVRAS, qu'est-ce que ça comprend ? A-t-elle bien sa place au sein de l'école ? A qui faire appel pour aborder le sujet ? A quelle fréquence ?

Deux ans après la mise en place du décret, la FAPEO vous livre ses constats et ses inquiétudes quant à une mise en place de l'EVRAS dont la cohérence et la durabilité laisse parfois à désirer, peu de choses étant faites quant au suivi et à l'évaluation du processus...



TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION.....	4
QU'EST-CE QUE L'EVAS ?	5
QUE DIT LA LOI ?	6
QUELS SONT LES ENJEUX DE L'EDUCATION AFFECTIVE ET SEXUELLE A L'ECOLE ?	7
L'EVAS ne relève-t-elle pas de la sphère familiale ?	7
Une question d'équité, sur le long terme.....	7
Les goûts et les valeurs, ça ne se discute pas ?.....	8
A qui faire appel ?	8
Quand ?	9
ET SI ON EN PARLAIT AU CONSEIL DE PARTICIPATION ?	10
CONCLUSION : QUEL CHEMIN RESTE-T-IL A PARCOURIR ?.....	11
BIBLIOGRAPHIE	12
<i>Quelle éducation affective et sexuelle ?</i> , Editions Feuilles familiales, Dossier n°109, septembre 2014	12

INTRODUCTION

Les experts en la matière sont unanimes ; nous vivons aujourd'hui dans une société où paradoxalement, alors que le sexe reste encore un sujet tabou, il est omniprésent. Les jeunes sont constamment confrontés à des représentations de la sexualité étreignées et stéréotypées, et ce, de plus en plus tôt.

Dans les médias et sur internet, les représentations que l'on donne de l'homme et de la femme sont non seulement extrêmement stéréotypées, mais se rapprochent aussi toujours davantage de la pornographie. Le sexe est ainsi banalisé et de plus en plus dissocié de l'affect¹. Aussi, à l'heure actuelle, nombreux sont les jeunes qui se tournent vers les films pornographiques pour tenter de trouver des réponses aux questions qu'ils se posent. Au-delà des risques d'une représentation erronée des relations sexuelles ou amoureuses, on imagine bien les complexes que cela peut générer...mais aussi les situations inconfortables, voire le non-respect de soi et/ou de l'autre.

Ce climat érotisé met à mal les jeunes qui, arrivés à la puberté, ont déjà des difficultés à gérer leurs émotions et à comprendre les changements qui s'opèrent en eux, physiologiquement, affectivement et mentalement. Tandis que les questions se multiplient, il est important qu'ils puissent trouver des réponses et se rassurer sur ce qui leur arrive (ou ne leur arrive pas !) et qu'ils puissent aussi développer un regard critique sur les représentations véhiculées dans les médias.

Face à cette hypersexualisation constante de la société, on pourrait dire que le principal objectif de l'éducation à la vie affective et sexuelle consiste à déconstruire les idées reçues ! Car au-delà des objectifs de prévention et de santé publique, l'« EVRAS » est peut-être avant tout liée au bien-être et aux valeurs que l'on veut transmettre aux jeunes. Quoi de plus fondamental ?

« Nous ne sommes pas là uniquement pour donner des informations mais pour aider les jeunes à se situer dans un univers complexe où il y a des différences, des oppositions, des blessures, des interrogations. L'information est au service d'une animation dont les objectifs sont avant tout relationnels (...) notre propos est d'aider les jeunes à faire des choix libres plutôt que d'agir en fonction du regard des autres ou de se soumettre à ce qui pourrait apparaître comme une norme ou un idéal »²

¹ Pollet, J., *Pornographie et éducation sexuelle*, La ligue de l'enseignement et de l'éducation permanente, <http://ligue-enseignement.be/pornographie-et-education-sexuelle/#.VEZZIf7GM0>

² Lucion, P., du Centre de Planning Familial de Wavre, dans *Quelle éducation affective et sexuelle ?*, Editions Feuilles familiales, Dossier n°109, septembre 2014, p.49

QU'EST-CE QUE L'EVRAS ?

On peut définir l'Éducation à la Vie Relationnelle, Affective et Sexuelle comme « un processus éducatif qui implique notamment une réflexion favorisant les aptitudes des jeunes à opérer des choix éclairés à l'épanouissement de leur vie relationnelle, affective et sexuelle et à agir dans le respect de soi et des autres »³.

Cela signifie que l'EVRAS est le lieu où l'on aborde avec les jeunes les questions de prévention liées à la sexualité, celles liées aux dimensions relationnelles, affectives, sociales, culturelles et éthiques ou encore celles liées au développement de l'identité de l'individu. Il s'agirait donc de faire acquérir aux jeunes une maturité affective et sexuelle, en tant que « composante essentielle dans la construction de l'individu et de l'éducation citoyenne »⁴. En effet, l'Organisation Mondiale de la Santé considère la sexualité comme un aspect fondamental de l'existence humaine, et dont les multiples dimensions soulèvent de nombreux enjeux de santé publique.

Au sein de l'EVRAS, plusieurs sortes de thématiques peuvent donc être abordées⁵ :

- Des informations pratiques :
Sur la puberté, les rapports sexuels, la contraception, les infections sexuellement transmissibles, mais également sur les dynamiques des relations affectives et sexuelles ou encore l'orientation sexuelle.
- Les savoir-faire et savoir-être :
Apprendre à se connaître, à être à l'écoute de ses besoins et de ceux des autres, apprendre à négocier ses attentes dans le cadre d'une relation affective ou sexuelle, à accepter les différences, à adopter des comportements préventifs...
- Une capacité critique :
Prendre conscience de l'importance de la vie relationnelle, affective et sexuelle, « de sa liberté personnelle, des choix offerts et des responsabilités de chacun ; mettre en question, quitter les certitudes, déconstruire les idées reçues et les stéréotypes ».⁶

³ *L'éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle à l'école*, brochure réalisée par la Plateforme liégeoise de Promotion de la santé affective, relationnelle & sexuelle, 2013, http://www.loveattitude.be/IMG/pdf/Brochure_EVRAS.pdf

⁴ *Recommandations pour une définition de l'éducation à la vie affective, relationnelle et sexuelle en milieu scolaire et de ses objectifs*, Plateforme EVRAS, avril 2013, <http://arcenciel-wallonie.be/docs/plateforme%20EVRAS.pdf>

⁵ *L'éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle à l'école*, op.cit.

⁶ *Idem*

QUE DIT LA LOI ?

Au cours des dernières années, divers documents légaux ont été adoptés afin de mettre en place des cours d'éducation affective et sexuelle à l'école. Plus précisément, en 2012 un grand pas a été franchi puisque l'EVRAS est désormais reconnu comme une des « Missions »⁷ de l'école. Depuis 2012, les écoles sont donc légalement tenues de mettre en place des animations sur le sujet.

Malheureusement, dans le décret « Missions », rien n'est alors précisé au niveau de la mise en œuvre de la mesure : quels thèmes aborder ? Par qui (enseignants ou animateurs extérieurs) ? Dans quelles classes ? A quelle fréquence ?

L'EVRAS était donc susceptible d'être abordée de manière extrêmement différente selon les établissements : chez certains la direction faisait appel à des centres de planning familial, tandis que chez d'autres, la question était abordée durant le cours de biologie au même titre que la reproduction animale...

En 2013, les gouvernements de la Fédération Wallonie Bruxelles, de la Région wallonne et de la COCOF ont adopté un protocole d'accord définissant l'EVRAS et ses objectifs. Ce texte définit l'EVRAS comme « *un processus éducatif qui implique notamment une réflexion en vue d'accroître les aptitudes des jeunes à opérer des choix éclairés favorisant l'épanouissement de leur vie relationnelle, affective et sexuelle et le respect de soi et des autres* ».

Diverses thématiques à aborder sont définies, telles que les relations amoureuses et sexuelles, la santé sexuelle et reproductive, la contraception, mais aussi le respect de l'autre ou encore les stéréotypes sexistes et homophobes...

Dans ce texte, l'EVRAS n'est donc pas limitée aux questions de santé publique mais évoque l'importance de capacité critique, des « savoir-faire et savoir être », et envisage la sexualité comme partie intégrante de l'identité et de l'individu⁸.

Signalons enfin que le protocole d'accord précise que « les acteurs scolaires sont responsables de l'élaboration et de la mise en œuvre de l'EVRAS en milieu scolaire. Ils ont l'obligation de prendre des initiatives en la matière, dans le cadre de leur autonomie ».⁹ Afin que les établissements gardent toute autonomie et maîtrise de leur projet d'établissement, les moyens, les thématiques, le moment et la manière dont celles-ci seront abordées peuvent ainsi varier en fonction des réalités locales, du contexte de chaque école, du vécu et des besoins réels des élèves.

Néanmoins, cette liberté d'initiative est assortie d'une contrainte : dans son rapport d'activités triennal, chaque établissement doit mentionner les mesures prises en la matière.

⁷ Décret du 24 juillet 1997 définissant les missions prioritaires de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire et organisant les structures propres à les atteindre, http://www.galillex.cfwb.be/document/pdf/21557_004.pdf

⁸ BOSSE, J., *Vers une généralisation de l'EVRAS ?*, Eduquer (magazine de la Ligue de l'Enseignement et de l'Education permanente), n°100, pp. 24-26

⁹ *Protocole d'accord entre la Communauté française, la Région wallonne et la Commission Communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale, relatif à la généralisation de l'éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle (EVRAS) en milieu scolaire*, 20 juin 2013, <http://www.clps-bw.be/vie-affective-et-sexuelle/protocole-daccord-evras>

QUELS SONT LES ENJEUX DE L'ÉDUCATION AFFECTIVE ET SEXUELLE À L'ÉCOLE ?

L'EVRAS ne relève-t-elle pas de la sphère familiale ?

Selon certains, l'EVRAS n'a pas sa place à l'école mais relève plutôt de la sphère familiale, car il revient aux parents de l'aborder selon sa culture, ses valeurs, ses croyances. Certains parents se sentent dépossédés car ils estiment que c'est à eux de transmettre ces éléments aussi intimes et essentiels, et non à l'école.

Il est évident que la responsabilité des parents sur le sujet est incontestable ; d'une part, parce que les jeunes enfants vivent des étapes importantes au niveau relationnel, affectif et sexuel bien avant l'école. D'autre part, parce que ce type d'éducation se fait bien davantage par l'exemple et les échanges au quotidien que par des discours de préventions donnés par des inconnus.

Néanmoins, aborder ce sujet entre enfants et parents n'est pas simple pour tout le monde ; les jeunes ont besoin d'être rassurés sur ce qu'ils vivent, et les parents doivent pouvoir accepter qu'ils n'aient pas toujours envie de les avoir comme interlocuteurs sur ce genre de sujet.

Inversement, les parents ne se sentiront pas toujours à l'aise dans ce rôle, ni les plus à même d'apporter une information complète. Malgré toute leur bonne volonté, les parents ne sont pas tous experts en relations humaines et amoureuses et même s'ils peuvent compter sur leur bon sens, tous ne sont pas éclairés et outillés de la même façon pour aborder le sujet. Enfin, il y a des questions en matière de sexualité qui restent encore taboues dans certains milieux ou du moins compliquées à aborder (avortement, homosexualité...).

Une question d'équité, sur le long terme

Ainsi, le premier enjeu d'inscrire l'EVRAS dans le cadre scolaire, c'est de garantir à tous les enfants, quel que soit leur milieu social et culturel, leurs traditions ou leurs croyances, un accès de base à des informations complètes et neutres en matière de sexualité. D'autre part, proposer au jeune un interlocuteur externe, c'est lui donner une distance affective et donc une réelle possibilité d'échange, d'expression libre et neutre.

Par ailleurs, l'école, espace de vie individuelle et sociale du jeune, est le plus souvent le lieu des premières expériences amoureuses et sexuelles. Au fil de ces expérimentations, le jeune acquiert une maturité psychosexuelle. Cette dernière est donc le fruit d'un cheminement et non d'un discours raisonné à un moment « clé » dans la vie du jeune. L'école, présente tout au long du processus, est ainsi toute disposée à accompagner ces apprentissages.

En effet, les experts en la matière estiment que l'EVRAS gagne à être dispensée de manière évolutive tout au long du parcours scolaire. Bien entendu, les thèmes à aborder varient selon les préoccupations et degrés de maturité des élèves.

« Partant de leurs représentations, de leurs connaissances, de leurs acquis et de leurs besoins, les activités d'EVRAS tendent à accroître auprès des jeunes des connaissances, une capacité critique, un savoir-faire et un savoir être »¹⁰.

L'école a ainsi pour rôle d' « apprendre à apprendre » mais aussi d' « apprendre à réfléchir », c'est-à-dire de développer non seulement les connaissances de base du jeune mais également son esprit critique en la matière.

Il s'agit là d'un enjeu majeur de la place de l'EVRAS à l'école ; faire non seulement de la prévention mais également mener avec les jeunes une réflexion sur la question, afin de les rendre « acteurs » de leur sexualité.

Les goûts et les valeurs, ça ne se discute pas ?

Au sein de l'EVRAS, tout comme des cours de religion, on ne se limite donc pas à dispenser des « savoirs et savoir-faire » mais on tend également à transmettre des valeurs considérées comme constitutives d'un « vivre ensemble » harmonieux.

Or, si pour certains les valeurs dispensées en EVRAS paraissent comme une évidence, pour d'autres, ces valeurs entrent en conflit total avec les convictions défendues dans le cercle familial.

Par conséquent, si l'école se doit d'affirmer clairement les valeurs qu'elle promeut, elle doit aussi être très vigilante à prendre en compte et à respecter les différentes convictions que les élèves et leurs parents peuvent porter. L'EVRAS ne vise absolument pas à imposer une conception en terme moralisateur ou normatif !

Le but de l'école n'est donc pas de juger si les pratiques familiales sont bonnes ou mauvaises, ni de mettre le jeune en porte-à-faux par rapport à sa famille, mais bien de l'aider à distinguer la culture de l'école de la culture familiale, et à se former un esprit critique afin de faire progressivement ses propres choix.

Lorsque cela se fait dans le respect des convictions de chacun, la rencontre de différents modèles, la diversité des messages, sont des éléments très riches dans la construction du jeune. Enfin, plus il y a d'intervenants, mieux c'est, surtout qu'aucun acteur à lui seul ne saura aborder tous les objectifs visés par l'EVRAS.

A qui faire appel ?

L'école a le choix d'intégrer les animations sur l'EVRAS au sein de cours existants ou de faire appel à des intervenants extérieurs. Pour la FAPEO, cette dernière possibilité est sans aucun doute préférable, et ce pour plusieurs raisons :

Tout d'abord, parce qu'il est important que la relation au sein de ce type d'animation soit neutre, en dehors de toute notion de « bon point et mauvais point » que caractérise bien souvent la relation élève-enseignant. L'intervenant extérieur n'étant pas une personne régulière dans l'école, cette distance met plus vite le jeune en confiance dans le dialogue, car il y a moins de peur du jugement.

¹⁰ L'éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle à l'école, op.cit.

Ensuite, parce que l'EVRAS n'est pas abordée dans la formation initiale des enseignants. Par conséquent, les enseignants ne sont ni toujours conscients de la complexité du sujet et de la manière de l'aborder, ni même unanimes quant à la nécessité d'aborder le sujet !

Or, si les parents acceptent de faire confiance à l'école pour traiter le sujet, il est primordial qu'ils puissent pouvoir compter sur les intervenants pour apporter aux jeunes une information correcte, adéquate et neutre.

Enfin, faire appel à des organismes extérieurs, c'est aussi permettre une identification de lieux-ressources par les élèves. Il est d'ailleurs prouvé que suite à une animation EVRAS, les Centres de planning familiaux voient les élèves revenir vers eux en privé pour des questions supplémentaires ou plus spécifiques.

Il existe une multitude d'intervenants auxquels l'école peut faire appel, selon ses besoins. Bien souvent, les écoles font appel aux Centres de Planning Familial (CPF), qui disposent d'une expertise en la matière. Néanmoins, il existe une multitude d'autres associations spécialisées dans des thématiques plus spécifiques (Lesbienne-Gay-Bisexuel-Transsexuel [LGBT], mutilations génitales, mariages forcés...).

Outre les acteurs extérieurs à l'école, rappelons que les Centres psycho-médico-sociaux (PMS) qui existent au sein des écoles sont également formés sur le sujet. Ces organismes, bien que plus généralistes, ont parfois l'avantage d'être plus proches des établissements scolaires, étant donné qu'ils côtoient et connaissent le milieu spécifique sur le long terme...aussi, la présence d'un membre du CPMS de l'école lors d'une animation nous paraît être garante d'une certaine continuité.

Enfin, sachez qu'afin de soutenir les écoles dans leur choix de ressources ou d'intervenants, la Fédération Wallonie-Bruxelles a mis en place, en 2013, dix « points d'appuis à la généralisation de l'EVRAS » au sein des Centres Locaux de Promotion de la Santé¹¹.

Ceux-ci ont pour objectif de faire un état des lieux des besoins et ressources ; de mettre à disposition des écoles des outils pédagogiques et méthodologiques ; de sensibiliser les écoles à la mise en œuvre de l'EVRAS ; de soutenir les partenariats entre l'école et les acteurs associatifs.

Quand ?

Nous l'avons déjà dit, l'EVRAS concerne davantage une éducation globale que des apprentissages de compétences, l'enseignement au sens strict du terme.

Et lorsqu'on aborde les questions d' « éducation », on est dans un processus de réflexion qui doit pouvoir mûrir, et donc qui doit s'inscrire dans le temps. Pour ces raisons, les experts et textes de lois s'accordent pour dire que l'EVRAS doit être abordée dès le plus jeune âge et de manière évolutive tout au long de la scolarité.

Parallèlement, les sujets abordés sortent du cadre des cours déjà définis, et ne peuvent par exemple pas se cantonner à l'éveil scientifique au cours de biologie (dans les textes de lois, l'EVRAS n'est d'ailleurs intentionnellement pas intégrée dans un cours spécifique).

En somme, les activités et projets mis en place doivent s'intégrer dans une approche globale et cohérente, tout au long de la scolarité de l'élève.

¹¹ Vous pourrez notamment trouver les coordonnées de ces Centres dans la Brochure *L'éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle à l'école, op.cit.*

Malheureusement, en pratique, les écoles ne conçoivent absolument pas l'EVRAS de manière logique et structurée sur l'ensemble du parcours scolaire mais aborde plutôt le sujet en fonction des circonstances, en réaction à certains événements. Les CPF sont par exemple rarement sollicités avant la 6^e primaire, et lorsqu'ils le sont ce n'est pas à titre préventif mais bien suite à un événement particulier qui pose problème.

Si faire appel à des intervenants extérieurs répond à plusieurs impératifs, les acteurs de l'enseignement doivent être attentifs à ne pas tomber dans le travers de faire appel à tel ou tel intervenant pour répondre à des questions spécifiques ou en cas de situation de crise, car là n'est pas le but de l'EVRAS ! Il faut garder comme préoccupation première de maintenir une vision de l'EVRAS comme quelque chose de continu et non de ponctuel, l'intégrer à la culture globale de l'établissement, sans quoi les animations qui seraient menées par des intervenants extérieurs resteraient sans lendemain.

ET SI ON EN PARLAIT AU CONSEIL DE PARTICIPATION ?

C'est parce que chaque école comporte un public différent que les établissements ont une autonomie de mise en œuvre de l'EVRAS, étant donné qu'elle est la mieux placée pour observer les besoins des jeunes et assurer une continuité. D'où l'importance du lien entre le public de l'école (les élèves mais aussi leurs parents) et la personne qui rédige le projet d'établissement !

Le Conseil de participation, qui met autour de la table tous les partenaires (internes comme externes) est ainsi le lieu idéal pour débattre de la mise en place de l'EVRAS dans l'école ! A l'occasion de ce Conseil, les parents ont tout d'abord la possibilité d'exprimer leurs éventuelles craintes : La pudeur de leur enfant sera-t-elle respectée ? Ne va-t-on pas les effrayer, susciter des comportements ? Où doit-on mettre le curseur dans le niveau d'information ? Toutes ces questions sont légitimes et la présence d'un professionnel externe de l'EVRAS pour répondre à ces questions peut tout de suite rassurer.

Toujours au sein du Conseil, les parents ont la légitimité de donner leur avis sur les valeurs qu'ils veulent voir promues ou sur les partenaires choisis pour animer les activités d'EVRAS. Ils peuvent également participer à l'évaluation des initiatives prises lors de la rédaction du rapport d'activité triennal que doit fournir l'école à la Commission de pilotage.

Sur un sujet aussi délicat que celui de l'EVRAS peut-être davantage que sur d'autres sujets, les directions ont tout intérêt à aborder le sujet au sein du Conseil pour éviter les malentendus et réticences éventuelles, car si les parents ne sont pas preneurs du projet, celui-ci a très peu de chances de réussir !

Donner davantage de précisions aux parents quant au contenu de l'EVRAS ou à la philosophie poursuivie, c'est aussi permettre que le débat puisse éventuellement se poursuivre à la maison. C'est tout simplement préparer les parents aux questions éventuelles que leurs enfants ramèneront à la maison ou comprendre pourquoi tout à coup leur enfant est mal à l'aise ou pose des questions saugrenues hors contexte. Car si les jeunes ont besoin d'être rassurés sur ce qu'ils vivent et ressentent, leurs parents aussi !

CONCLUSION : QUEL CHEMIN RESTE-T-IL A PARCOURIR ?

On le voit clairement, ces dernières années, beaucoup de choses ont été faites pour généraliser l'EVRAS au sein des établissements scolaires. Toutefois, sur le terrain, on constate que les problématiques abordées et les façons de les traiter sont loin de faire l'unanimité dans le monde de l'enseignement.

Des disparités perdurent d'une école à l'autre quant aux thématiques abordées, au temps octroyé à cet effet, aux intervenants, etc. Plus préoccupant : il semblerait notamment que l'enseignement professionnel, technique et artistique serait moins touché par les récentes évolutions, alors que les jeunes qui y étudient ont une sexualité plus précoce et davantage exposée aux risques.¹²

Par ailleurs, s'il est important que les établissements disposent d'une autonomie suffisante pour la mise en œuvre d'un dispositif adapté à son projet éducatif, il est aussi primordial d'impliquer tous les acteurs de la communauté scolaire de manière transversale dans le processus. Et force est de constater qu'ici aussi, on est encore loin du compte...

Pourtant, ce n'est pas parce que l'EVRAS est dispensée à l'école qu'elle ne concerne plus les parents : ceux-ci n'accordent pas moins d'importance aux préoccupations de leurs enfants, à leurs désirs, leurs peurs. Même s'ils n'assistent pas aux discussions, ne devraient-ils pas avoir la possibilité de mettre le doigt sur des indices qui leur permettraient de mieux comprendre leurs enfants ?

Signalons enfin que bien qu'une évaluation de l'EVRAS au sein des établissements scolaires doive être faite tous les trois ans, les critères d'une évaluation positive ou négative n'ont pas été définis ! Si l'école garde toute latitude pour la mise en place de l'EVRAS, ne devrait-on pas au moins établir des critères afin d'évaluer si l'école remplit ou non ses obligations en la matière ?

En conclusion, ne nous reposons pas sur nos lauriers ! Il reste du chemin à parcourir pour garantir aux élèves l'accès à ces fameux « droits sexuels »...

Que ce soit en mettant en place dans chaque établissement une EVRAS neutre, cohérente et durable... mais aussi en la balisant et en la supervisant pour que la confiance des parents soit aussi au rendez-vous !

¹² Pour une éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle (EVRAS) accessible à toutes et tous, Coordination des ONG pour les droits de l'enfant, mai 2014, http://www.lacode.be/IMG/pdf/Analyse_EVRAS_FINAL.pdf

BIBLIOGRAPHIE

BOSSE, J., *Vers une généralisation de l'EVRAS ?*, *Eduquer* (magazine de la Ligue de l'Enseignement et de l'Education permanente), n°100, pp. 24-26

Circulaire n°4550 du 10 septembre 2013 sur l'Education à la Vie Relationnelle, Affective et Sexuelle (EVRAS),
http://www.enseignement.be/hosting/circulaires/upload/docs/FWB%20-%20Circulaire%204550%20%284773_20130910_155053%29.pdf

Décret du 24 juillet 1997 définissant les missions prioritaires de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire et organisant les structures propres à les atteindre,
http://www.galillex.cfwb.be/document/pdf/21557_004.pdf

L'éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle à l'école, brochure réalisée par la Plateforme liégeoise de Promotion de la santé affective, relationnelle & sexuelle, 2013,
http://www.loveattitude.be/IMG/pdf/Brochure_EVRAS.pdf

POLLET, J., *Pornographie et éducation sexuelle*, La ligue de l'enseignement et de l'éducation permanente,
<http://ligue-enseignement.be/pornographie-et-education-sexuelle/#.VEZZIIf7GM0>

Pour une éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle (EVRAS) accessible à toutes et tous, Coordination des ONG pour les droits de l'enfant, mai 2014,
http://www.lacode.be/IMG/pdf/Analyse_EVRAS_FINAL.pdf

Protocole d'accord entre la Communauté française, la Région wallonne et la Commission Communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale, relatif à la généralisation de l'éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle (EVRAS) en milieu scolaire, 20 juin 2013,
<http://www.clps-bw.be/vie-affective-et-sexuelle/protocole-daccord-evras>

Quelle éducation affective et sexuelle ?, Editions Feuilles familiales, Dossier n°109, septembre 2014

Recommandations pour une définition de l'éducation à la vie affective, relationnelle et sexuelle en milieu scolaire et de ses objectifs, Plateforme EVRAS, avril 2013, <http://arcenciel-wallonie.be/docs/plateforme%20EVRAS.pdf>